

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU LUNDI 28 JANVIER 2019**

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2019, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget principal

c/2188 70 350 €

c/2312 20 435 €

Budget assainissement

c/ 2315 20 000 €

Adhésion des communes de ARNAC LA POSTE, CROMAC, DOMPIERRE-LES-EGLISES, DROUX, JOUAC, LES GRANDS-CHEZEAUX, LUSSAC-LES-EGLISES, MAGNAC-LAVAL, MAILHAC-SUR-BENAIZE, SAINT-GEORGES-LES-LANDES, SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE, SAINT-LEGER-MAGNAZEIX, SAINT-MARTIN-LE-MAULT, SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES et VILLEFAVARD

Au SIDEPA pour la section Service Public d'Assainissement Non Collectif

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement « La Gartempe » (SIDEPA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les adhésions des communes de l'ex-territoire Brame-Benaize au SIDEPA pour la section service public d'assainissement non collectif
- accepte la modification des statuts du SIDEPA qui en découle

Mise à disposition du foyer-club pour la Paroisse Notre Dame de Lorette le dimanche 03 février 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le foyer-club polyvalent à la paroisse Notre Dame de Lorette le dimanche 03 février 2019 à l'occasion de leur repas et loto au tarif de 165 €.

Demande de mise à disposition gracieuse du foyer-club pour l'association du Mondial de Tonte de Moutons le vendredi 29 mars 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder gracieusement le foyer-club polyvalent à l'association pour le Mondial de Tonte de Moutons le vendredi 29 mars 2019 à l'occasion de leur assemblée générale.

Extension éclairage public – Demande de subvention auprès du SEHV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux d'extension d'éclairage public Chemin de la Vie Creuse dont le montant est estimé à 2 906.55 € HT soit 3 487.86 € TTC
- sollicite une subvention auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, risque industriel, risque transport de matières dangereuses,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde.

Elle précise qu'il est consultable à la mairie sauf pour les parties comportant des données nominatives ou personnelles. Elle précise également qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires pour sa bonne application et que les annexes feront également l'objet d'une mise à jour en continu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 3 abstentions et 11 voix pour, approuve le Plan Communal de Sauvegarde

Subventions 2019

Après lecture par Madame le Maire des différentes demandes de subventions, le conseil municipal vote, à la majorité, les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Shogun Karaté	250 €
AAPPMA de BELLAC (pêche)	300 €
Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme »	280 €
Noussat Adhère	280 €
Art'Abesque	200 €
ACCA de PEYRAT DE BELLAC	450 €
Jour de Soie	200 €
Amicale de l'école des 2 Tilleuls	450 €
Vélo Nature	200 €
ANACR (résistants)	100 €
GVA (Mézières – Bellac)	70 €
FNATH (accidentés du travail et handicapés)	70 €
AFM (myopathie)	70 €
Ligue contre le Cancer	70 €
Prévention routière	50 €
PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)	50 €
Anciens Exploitants agricoles	15 €
Ass. Française des Sclérosés en Plaques	70 €
USP (3 voix contre)	800 €
Amis d'Alsace – subvention de fonctionnement	200 €
Subvention exceptionnelle pour la venue des Alsaciens	+ 200 €
Planning familial	70 €
Secours Populaire	70 €
Tech Ovin (APOSNO)	100 €
voyage scolaire du collège de Nantiat – 10 au 15.6.19 pour une enfant domiciliée sur la commune - (1 voix contre et 1 abstention)	20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subventions à :

- L'association France Victimes 87
- Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Mme le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 28 janvier 2019 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 29 janvier 2019 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON